

Qu'est-ce que l'Oranjo? (MARQUE DÉPOSÉE) C'est une délicieuse boisson à base de jus d'oranges, préparée en « bouteille-ration » par la Distillerie Morand Martigny L'essayer, c'est l'adopter

Le Rhône

JOURNAL D'INFORMATIONS ET D'ANNONCES PARAISSANT LE MARDI ET LE VENDREDI

Prix d'abonnement annuel

BULLETIN OFFICIEL : Fr. 4.—

Catégorie I : MARDI et VENDREDI avec assurance-accidents pour 2 personnes: Fr. 6.80
II : VENDREDI seulement » » » » 2 » 5.—
III : MARDI et VENDREDI sans assurance-accidents » » » » 5.—
IV : VENDREDI seulement » » » » 2.50

Faire-part de MARIAGE fiançailles, naissance, cartes de visite sont livrés rapidement par l'imprimerie J. PILLET, Martigny. Demandez échantillons et prix Tél. 61.052

Les abonnés des catégories I et II sont assurés contre les accidents auprès de La Baloise, Compagnie d'assurances sur la vie, pour Fr. 1000.— en cas de décès, Fr. 1000.— en cas d'invalidité totale et jusqu'à Fr. 1000.— en cas d'invalidité partielle et permanente. Pour les annonces s'adresser à l'Administration du journal « Le Rhône », à Martigny. Téléphone 61.052. Chèques postaux II c 52. Tarif des annonces du mardi: le mm., Valais 6 ct., Suisse 8 ct., Etranger 12 ct. (la ligne a 36 mm. de large) - Réclames: Suisse 30 ct., Etranger 40 ct., le mm. (la ligne a 74 mm.)

VALAIS

Le 3<sup>me</sup> Festival régional des Fanfares et Chorales à Vernayaz

La belle journée de dimanche avait attiré un public fort nombreux à Vernayaz, qui avait la charge d'accueillir dans ses murs une phalange d'environ 400 chanteurs et musiciens venus des districts de Martigny et St-Maurice.

Bien que cette commune organisait pour la première fois un festival de ce genre, on peut dire sans restriction aucune qu'elle y a parfaitement réussi, car cette gentille fête campagnarde a certainement laissé à chacun de ses participants le plus agréable souvenir. Aussi nous tenons à féliciter en premier lieu le Comité d'organisation, en particulier son président M. L. Gross, MM. J. Coquoz et Meizoz du service de réception, ainsi que les différents comités qui, tous, se sont vraiment montrés à la hauteur de leur tâche.

Vernayaz avait revêtu pour la circonstance la parure des jours de fête; le village était décoré et enjolivé avec goût.

La manifestation se déroula sur le vaste préau de l'Ecole communale où sur le podium on avait installé un microphone muni d'un amplificateur qui a permis une audition nette des concerts jusque dans les coins les plus éloignés de l'emplacement de fête.

La Fanfare de Vernayaz, « L'Echo du Trient », était venue recevoir à la halte du Martigny-Châte-lard, à Vernayaz, les musiciens et chanteurs de Martigny venus par le train spécial que cette Compagnie avait organisé en cette occasion.

Après avoir parcouru le village, le cortège se rendit à l'emplacement de fête, où M. Gross prononça un bref discours de réception mais qui ne fut pas moins prisé pour autant. Il souhaita la bienvenue aux chanteurs et musiciens, saluant notamment la présence de MM. Haegler, préfet du district, Paul Kuntschen, président de la Fédération cantonale de chant; M. Gross eut aussi un mot particulier pour les sociétés martignaises qui ont bien voulu honorer de leur présence cette fête campagnarde.

Puis ce furent les productions sous l'habile majorat de table de M. Marcel Revaz, instituteur, qui s'acquitta de sa tâche avec une aisance et un doigté remarquables. Nous n'entrerons point ici dans les détails des productions vocales et musicales, avouant humblement notre incompetence à présenter une critique à ce sujet; toutefois, nous ne croyons pas nous tromper en disant de toutes qu'elles furent un succès. Les Chœurs de Collonges, de Salvan, le Chœur mixte de Finhaut (ce dernier se produisant pour la première fois en festival) furent fort appréciés. En ce qui concerne la musique instrumentale, inutile d'ajouter que l'Harmonie municipale de Martigny-Ville (dont la production était réservée en finale) s'est taillée un succès qui n'aura certainement pas eu de peine à dissiper les suspensions ou malentendus qu'on a cherché dernièrement à créer autour du corps musical de Martigny. M. Kluser, président de l'Harmonie, peut vraiment être fier de ses hommes, M. Don ayant prouvé une fois de plus sa valeur indiscutable de directeur émérite.

Une mention spéciale aussi à l'égard de la Fanfare de Martigny-Bourg sous la direction de M. Nicolay.

Après l'exécution des morceaux d'ensemble enlevés avec brio par les fanfares de Vernayaz (dir. M. Pochon), Collonges (dir. M. Pochon) et Dorénav (dir. M. Bernard, membre de l'Harmonie de Martigny), la dislocation se fit et la traditionnelle partie récréative commença.

Qu'il nous soit permis de remercier ici personnellement les organisateurs de ce charmant festival, en particulier MM. J. Coquoz et P. Meizoz du Comité d'organisation générale et de réception, ainsi que M. Déléz du Service de Presse pour leur bienveillante attention, puisque l'après-midi que nous avons passé dimanche à Vernayaz nous fut en tous points charmant. Z.

Lucien Déléz au Ring de Genève

(Corr.) — Nous apprenons de source sûre que notre champion de boxe Lucien Déléz de Leytron, fixé depuis deux ou trois ans à Paris, viendra à Genève disputer un grand combat à l'occasion du gala que M. Griot, le « Jeff, Dickon » genevois, organisera au Ring de cette ville le 15 mai prochain.

Notre champion aura pour adversaire Oldoini, un des meilleurs boxeurs transalpins poids moyen.

Ce sera le combat le plus dur que Déléz aura disputé jusqu'ici et s'il sortait vainqueur — ce que nous osons même espérer — Lucien aura vraiment gagné ses galons de champion.

Un match nul serait déjà un avantage certain, car notre boxeur pourrait alors regarder son avenir avec plus de confiance.

Nous remercions donc vivement M. Griot d'avoir épinglé ce combat à son programme du mois de mai, comme nous ne doutons pas que Déléz aura à cœur de faire tout son possible afin de satisfaire l'organisateur du Ring, le remerciant ainsi de la confiance que ce dernier a bien voulu accorder à notre compatriote.

Valaisans, assistons donc nombreux à ce combat, car notre boxeur n'aura pas trop de notre encouragement pour résister à son terrible adversaire. A. Chabloz.

Fully. — Distinction.

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Clovis Ducrey vient de reprendre l'exploitation du Casino du Rivage de Vevey et de s'y distinguer par un brillant début en servant le banquet de la Triennale de la Confrérie des Vignerons.

Voici en effet ce qu'en disent les journaux locaux: « Feuille d'Avis de Vevey »: Bien que le premier service du banquet ait été servi peu après 17 h.,

La recherche de la paix

Les pénibles et laborieuses négociations engagées ces derniers temps au sein de la Société des nations, prouvent combien est précaire la paix sur laquelle l'Europe fonde aujourd'hui ses espoirs d'un avenir plus prospère.

On avait cru que le monde, si cruellement meurtri par la véritable boucherie déchaînée en 1914, reviendrait enfin à la raison et renoncerait à tout jamais aux méthodes de violence et de destruction pour le règlement des différends. Et on l'avait cru d'autant plus volontiers que la guerre mondiale s'était terminée sur des tirades pathétiques de justice internationale, de fraternité et d'entente entre les peuples. Les souffrances de la guerre, les peuples avaient déposé les armes avec un sentiment de soulagement, dans le ferme espoir qu'ils connaîtraient une longue période de calme et de paix.

Hélas! leur espoir fut déçu. Les traités de paix contenaient déjà en eux les germes de nouvelles dissensions et de nouveaux conflits. Le pacte de la S. d. N. était, il est vrai, édifié sur le principe de la coopération au sein de la grande famille des nations. Mais la confiance, si indispensable à cette coopération, ne put jamais s'établir entre les peuples, car elle manquait de bases solides. Plus on s'éloignait de la date de la conclusion des traités de paix, et plus on se rendait compte, non pas de leur imperfection, mais de leurs graves défauts et de la nécessité qui s'imposait d'adapter ces traités à l'esprit d'une paix juste et durable. Mais sur ce point capital, l'accord ne put se faire.

Aussi, si certaines brèches aux traités existants ont été faites d'un commun accord entre les parties intéressées, d'autres, les plus importantes, ont été conçues d'une manière unilatérale, par la partie qui en retirait les bénéfices. De sorte que, après les récents événements qui ont créé tant de légitimes préoccupations, il

ne reste que fort peu de choses du traité principal sur lequel avait été édiflée la paix européenne au lendemain de la grande conflagration mondiale.

Il est entendu que les puissances directement atteintes ne refusent pas, elles-mêmes, d'examiner sous certaines conditions les réclamations, pourvu que soient observées les formes requises par les pactes internationaux. Et c'est justement à la conciliation de la question de forme avec la question de fond que s'emploient à l'heure actuelle les négociateurs.

Aujourd'hui, plus que jamais, le monde a besoin non pas d'une paix basée sur la force, mais d'une paix juste et équitable, basée sur l'entente et la coopération internationales, respectant les droits de chacun, sauvegardant les intérêts de tous et permettant à tous les peuples de se développer librement.

L'Europe traverse aujourd'hui des heures graves. La nouvelle crise qui la secoue passera, nous l'espérons, sans mettre la paix en péril. Mais les dirigeants européens, responsables du maintien de cette paix devant l'humanité entière, doivent aussi penser à demain. Ils doivent s'employer non seulement à résoudre les sérieuses difficultés devant lesquelles ils se trouvent aujourd'hui placés, mais encore à éviter à l'avenir le retour de telles difficultés qui pourraient être fatales pour la paix. Ils devraient donc examiner le mal dans sa racine. Les voies légales ne manquent pas pour qu'un tel examen soit possible et efficace. Certes, les esprits évoluent lentement dans ce sens, mais un jour viendra où l'évolution sera assez avancée dans tous les pays pour permettre à l'Europe de connaître enfin la vraie paix, basée sur la justice internationale, la fraternité et l'entente entre les peuples, cette paix dont on avait parlé à la fin de la guerre, mais que le monde attend toujours... P. B.

Chronique sédunoise

Décisions du Conseil communal

Présidence: M. Kuntschen, président. Services Industriels et Société du gaz du Valais central. — Le Conseil examine les comptes de 1935 des S. I. et les adopte, sous réserve du rapport ultérieur des censeurs.

Il est donné connaissance au Conseil des comptes de la Société du gaz du Valais central pour le même exercice qui bouclent par un déficit de fr. 1693.95.

Démolition des taudis. — Il est donné connaissance du rapport des commissions de bienfaisance et de salubrité sur la démolition ou l'amélioration des habitations insalubres en ville.

Ce rapport, complété par un devis du coût des mesures envisagées par les deux commissions, fera l'objet d'un examen ultérieur du Conseil.

Commission de surveillance de l'Hôpital régional. — Le Conseil prend acte de la démission de M. Auguste Favrod comme membre de la commission de surveillance de l'Hôpital régional. Le démissionnaire est remplacé par M. Henri Strupler, tourneur à Sion.

Correction de la route cantonale au nord-est de la ville. — Est approuvé le projet déposé par le Département des Travaux publics pour la correction de la route cantonale à la sortie nord-est de la ville ainsi que le raccordement de la route de St-Georges, la commune demandant pour la répartition des frais, à être mise au bénéfice de l'art. 21 litt. b. de la loi du 1er février 1933.

Comptes de 1935 de l'Administration et de l'Élémosinaire. — Le Conseil examine les comptes de 1935 et il les adopte, sous réserve du rapport des censeurs, dans la teneur suivante:

ADMINISTRATION: Recettes fr. 1,138,478.53; Dépenses fr. 1,179,334.37. — Excédent des dépenses: fr. 40,855.84.

ELEMOINAIRE: Recettes fr. 14,350.38; Dépenses fr. 51,101.52. — Excédent de dépenses à la charge du compte de l'administration: fr. 36,751.14.

Budget 1936. — Le Conseil établit le budget de 1936 selon les prévisions ci-après: Recettes fr. 1,174,960.—; Dépenses fr. 1,231,313. — Excédent des dépenses: fr. 56,353.—.

Convocation de l'Assemblée primaire. — L'Assemblée primaire sera convoquée pour vendredi le 8 mai prochain, à 20 h., au Théâtre de Sion, avec l'ordre du jour suivant:

- 1. Lecture des comptes de 1935 de l'administration;
2. Lecture du budget de 1936 de l'Administration;
3. Lecture des comptes de 1935 des Services industriels;
4. Lecture du budget de 1936 des Services industriels;
5. Modification à l'art. 118 du règlement de police;
6. Divers.

Subventionnement à la reconstitution du vignoble

Le Département de l'Intérieur vient d'adresser aux administrations communales les formulaires ayant trait au subventionnement de la reconstitution du vignoble. Les propriétaires intéressés peuvent les retirer et les retourner dûment remplis au greffe de la commune sur laquelle est située la vigne, cela jusqu'au 11 mai au plus tard.

Nous rappelons, en outre, qu'il est nécessaire d'utiliser un formulaire par parcelle et que les indications cadastrales doivent être claires et précises. Il est aussi utile de mentionner la filiation, pour le cas où, dans une commune, il existe plusieurs personnes portant le même nom.

Nous prions d'autre part les intéressés de consulter l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 avril 1936 publié dans le « Bulletin officiel » du 24 du même mois. Service cantonal de la Viticulture.

Petits trucs

Les mouches ne viendront point dans votre chambre, si vous placez une plante de tomate sur le rebord de la fenêtre. Les vilaines taches noires laissées par les mouches s'enlèvent à l'eau de PER.

En baignant votre petit. S'il glisse toujours sur le fond de la baignoire, que faire? Il suffit d'étendre un linge éponge au fond et votre petit restera rivé en place. (Nettoyez ensuite la baignoire avec du PER.)

Pour conserver la viande au frais en été. Comment faut-il s'y prendre? D'abord, laver soigneusement le récipient avec de l'eau de PER chaude. Rincer à chaud et bien sécher. Mettre la viande dans le récipient. Prendre un papier suffisamment grand et le tremper dans l'eau. En recouvrant complètement le récipient de façon qu'il ne reste aucune surface libre. Remplir d'eau une assiette de pot à fleurs (sans glaçure) et la placer dessus.

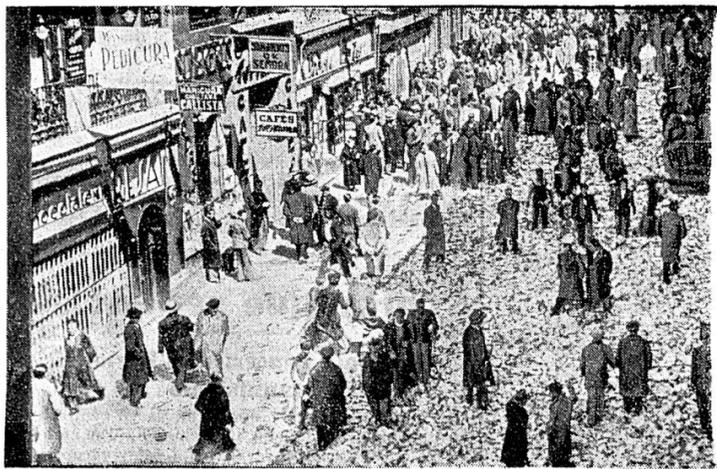
que l'impôt Musy n'est, de par son taux, qu'une spoliation.

Considérant qu'il est de leur devoir de rendre les autorités fédérales attentives aux suites d'un état d'esprit général qui pourrait d'un jour à l'autre se traduire par une rébellion,

les Jeunes radicales décident d'adresser l'expression de leur sympathie aux vigneron romands pour leur courageuse attitude,

d'adresser leurs remerciements aux députés romands aux Chambres fédérales; d'appuyer de toutes leurs forces la récente requête adressée au Conseil fédéral en vue de la suppression immédiate de l'impôt sur les vins,

d'inviter respectueusement le Conseil fédéral à prendre sans retard les mesures qu'exige la lamentable situation des vigneron, pour les sauver de la faillite.



Pendant la grève générale d'une durée de 24 heures, à Madrid, des manifestants ont assailli un camion qui transportait l'édition du journal quotidien « ABC » qui venait de sortir de presse. Tous les paquets de journaux ont été jetés sur la chaussée et furent entièrement détruits.

Congrès politique et défense des vins du pays

Le « Rhône » n'étant pas un organe politique, nous ne nous occupons pas, par principe, de tout ce qui a trait à la politique de parti.

Toutefois, nous ne pouvons résister au désir de porter à la connaissance de nos lecteurs la résolution suivante adoptée à l'unanimité au congrès extraordinaire des jeunesses radicales qui s'est tenu dimanche à Leytron.

La question des vins indigènes avait été mise à l'ordre du jour. Un cortège conduit par 3 corps de musique a parcouru le village. Des discours ont été prononcés par MM. Buchard, Desfayes député, Francis Germanier, tous vigneron, André Desfayes, René Spahr et Crittin conseiller national.

Voici la résolution en faveur de la défense des vins du pays:

« Constatant que les vins suisses, systématiquement boycottés, doivent être cédés par le producteur à des prix sensiblement inférieurs à ceux des vins étrangers de même qualité, que nos vins sont l'objet de la spéculation d'une poignée d'importateurs,

l'appétit n'était pas resté à la porte. Personne ne mangea du bout des lèvres. C'est que le nouveau restaurateur du Casino du Rivage, M. Clovis Ducrey, a, pour un coup d'essai, réussi un coup de maître. La chère fut délicate, abondante, le service parfait. On n'aurait pu souhaiter mieux. »

« Courrier de Vevey et de La Tour-de-Peilz »: « Chère fine et savoureuse, service impeccable tout à l'honneur du nouveau tenancier, M. Ducrey, qui mérite des félicitations. »

Nous présentons à notre tour, nos sincères félicitations à notre ami Ducrey pour son magnifique début dans ce splendide établissement et lui souhaitons un constant succès.

M. Ducrey nous avait quittés tout jeune pour se lancer dans la carrière de restaurateur.

Il nous revient après plus de vingt ans d'activité passés dans la capitale française, avec un bagage de connaissances du métier, acquis par une longue expérience et la persévérance du fils de paysan. Aussi, pensons-nous, l'ami Clovis devait se trouver à son aise parmi ces vigneron vaudois. Ajoutons encore que M. Ducrey est secondé dans sa tâche par une femme de cran, fille de feu notre président Louis Luisier. Des amis.

Qualité d'abord... le grand principe des Pâtes La Jimbale! G. BESSON & Cie, Ste-Appoline-Frbg. et Yverdon. Dépositaire: Berto Grasso, Sion

## VALAIS

## L'assemblée de la presse valaisanne

S'évadant pour un jour des corvées inhérentes à leur profession, les membres de l'Association de la Presse valaisanne ont tenu samedi leur assemblée annuelle laquelle constitue aussi pour nos « gens de plume » leur journée de sortie, soit la grande journée de la Corporation.

Cette année, le choix s'est porté sur la région Salvan-Finhaut dans la pittoresque vallée du Trient qui est, comme on le sait, une des merveilles de notre Valais et de la Suisse.

Partie de Martigny vers 9 heures, la caravane journalistique est transportée confortablement de la plaine jusqu'au plateau de Salvan dans une voiture spéciale mise à sa disposition par la Compagnie du Martigny-Châtellard dont le directeur-administrateur, M. Cyrille Sauthier, sera aussi pour cette journée un « mentor » toujours plein d'amabilité et d'empressement.

Salvan nous accueille avec son doux sourire, prélude de la montagne sur laquelle s'épanouit un soleil déjà resplendissant. Et là-haut, à Salvan, par une si belle journée, on respire non pas un « sale vent » comme un singulier jeu de mots veut le faire entendre, mais un air pur et vivifiant tout embaumé de l'arôme des mélèzes et des sapins.

## La séance administrative

se déroule à l'Hôtel de Salvan et des Gorges du Trient sous la présidence toute paternelle de M. Haegler, rédacteur en chef du « Nouvelliste », que ses confrères seront heureux de saluer sous peu comme président du Grand Conseil.

Durant environ deux heures d'horloge, on liquidera donc dans une ambiance toute pacifique et après des débats empreints de la plus parfaite courtoisie, un intéressant ordre du jour.

Constatons ici avec plaisir la bonne harmonie qui a dominé dans ces débats entre journalistes : chaque membre fait valoir son opinion sans parti pris ; les rédacteurs des journaux politiques ont oublié dissensions et polémiques, bref tout se passe dans un esprit de camaraderie et bon aloi.

Pour ce qui concerne les communiqués, on décide notamment de maintenir le « modus vivendi » actuel et cela dans un sens nettement disposé à vouloir maintenir encore plus de rigidité en ce qui concerne l'admission des communiqués gratuits.

Les comptes de l'exercice 1935-1936, dont la vérification est assumée par MM. Hallenbarter, ancien président de l'Association de la Presse valaisanne, et Reymondeulaz du « Rhône », sont adoptés avec reconnaissance à l'adresse de M. Delavy, secrétaire-caissier, pour son travail dévoué.

Le gros morceau de la séance concerne le projet de

## Loi sur la liberté de la Presse

à propos duquel M. Haegler — qui est aussi membre du Comité central de l'Association de la Presse suisse — fournit avec son amabilité connue tous renseignements appropriés. Après un échange de vues auquel participent notamment MM. Hallenbarter, Moser, de Rivaz, Rey, etc., l'assemblée décide de se rallier en principe à l'avant-projet que le Comité central de la Presse suisse se propose de soumettre au Conseil fédéral.

— Le chapitre « varia » étant ensuite liquidé, on s'en va humer un instant le bon air salvanais pour revenir armé d'appétit faire honneur au repas copieux que l'Hôtel de Salvan nous a réservé.

Soignés comme des princes et à des conditions de tarif fort modiques, nous ne saurions ici que remercier et féliciter l'aimable amphytrion Décaillet pour cette touchante attention.

## A Finhaut

Et nous voilà reprenant le train pour Finhaut, but de notre excursion. Nous avons l'occasion de constater que les travaux de protection contre les avalanches décidés l'été dernier ensuite d'un vote favorable du Grand Conseil valaisan ont été effectués de façon très satisfaisante ; ces travaux fournissent les meilleures garanties. On sait d'ailleurs que le Martigny-Châtellard a pu de ce fait, malgré les énormes paquets de neige tombés, assurer un service régulier l'hiver dernier de Martigny au Châtellard. Aussi nul doute que ces nouvelles améliorations ne pourront qu'avoir des effets salutaires pour le tourisme, ceci d'autant plus que la Compagnie du Martigny-Châtellard a fait de très gros efforts en vue de baisser ses tarifs. Ses conditions pour les voyages de sociétés sont vraiment exceptionnelles.

Arrivés à Finhaut, cette coquette station hôtelière, nous visitons tout d'abord l'intéressante église locale restaurée il y a quelques années seulement selon un style « art moderne ». On sait que comme ses sœurs de Lourier et Chamoson, l'église de Finhaut a provoqué des commentaires élogieux et... désapprobateurs. Pour notre compte personnel, si le cœur, la tribune et la voûte nous ont laissé une impression admirative, nous resterons déjà plus sur la réserve pour ce qui concerne le ton de la fresque centrale surtout. A ce sujet, nous avons cru rencontrer une opinion identique auprès de certains confrères en ce qui touche la représentation donnée à la Vierge par le peintre Cingria.

Au sortir de l'église, nous sommes reçus par M. le chanoine Poncet, curé de la paroisse, M. Lonfat président, M. Lonfat vice-président, lesquels veulent bien accompagner la caravane jusque dans la partie supérieure du village où nous admirons le tremplin que la commune a fait aménager cet hiver dernier pour les courses de ski.

Un autre sympathique magistrat que nous retrouvons aujourd'hui avec un plaisir particulier, est M. le député Vouilloz, qui a tenu aussi à venir à notre rencontre. C'est avec intérêt que nous écoutons ce brave vieillard (il est le second dans le rang des doyens d'âge des députés valaisans) parler en termes prenants de la détresse de nos populations de montagne et de la situation alarmante des stations hôtelières dont Finhaut est un exemple frappant.

« Voyez nos hôtels vides ! » Puis, désignant les pâturages où la culture fruitière est pour ainsi dire inexistant, il déclare que ces maigres ressources ne peuvent suffire, surtout lorsque l'hôtellerie ne rend pas. « On parle, ajoute-t-il, de nous supprimer les redevances hydrauliques : mais alors qu'allons-nous devenir ? Il faudra donc que le montagnard descende lui aussi en plaine ! Ici, à Finhaut, commune de 480 habitants, nous sommes comme une petite famille. Au temps des vaches grasses — comme en plaine d'ailleurs — le paysan montagnard a peut-être un peu trop voulu construire, améliorer, agrandir ; il a dépensé, et aujourd'hui que les recettes faiblissent, il doit payer. Le capital investi ne lui rapporte pas. Les gens se sont cautionsnés ; les banques jetaient à un moment l'argent à la figure de nos paysans et aujourd'hui ces derniers sont poursuivis sans répit. Ces pauvres débiteurs, animés pour la plupart de bonne volonté, ne peuvent faire mieux ; ils s'abandonnent à leur triste sort, entraînant dans

leur chute ceux dont ils avaient sollicité le cautionnement ! »

M. Vouilloz nous parle ensuite de la source de Finhaut dont l'analyse, après celle de Davos, s'est révélée la plus forte en Suisse comme puissance radioactive. Cette eau, pour avoir toute son efficacité curative, doit être consommée sur place, de préférence. Elle est recommandée par le corps médical contre certaines affections rénales ainsi que contre le diabète.

\* \* \*

Mais le temps a passé vite en si agréable compagnie. Il faut songer au retour car « l'ombre descend déjà sur la montagne ».

Il faut encore cependant accepter une invitation au Café des Alpes et puis à l'Hôtel Bristol, où partout de fines gouttes nous sont réservées.

M. Ch. Haegler, au nom de ses confrères, remercie en termes relevés les autorités spirituelles et temporelles de Finhaut pour un si touchant accueil.

Moins d'une heure plus tard nous sommes déjà de retour en plaine, à Martigny, à l'Hôtel Kluser, où l'aimable amphytrion de ce nom nous attendait afin de nous réserver une agréable surprise.

Chacun, est-il besoin de le dire, fit vaillamment honneur à la collation préparée à notre intention : viande froide fort succulente, asperges délicieuses, vin exquis.

\* \* \*

Et voilà, peut-on donc le dire, une journée bien passée ! Reconnaissons que nous avons bien un peu trop parlé des journalistes, mais, qu'on nous excuse pour cette fois.

Les occasions que les journalistes ont de parler d'eux sont si rares.

## Le match des reines à Fully

On nous écrit :

Après les matches de reines à Noës, Vétroz et Bagnes, et par suite de la coïncidence de multiples autres manifestations tant politiques que musicales, on aurait pu supposer que le match de reines à Fully, dimanche, aurait été voué à un échec certain. Or, bien au contraire, le beau temps étant de la partie, cette manifestation a emporté le succès le plus complet. Ceci nous permet de constater qu'heureusement il existe encore chez nos populations campagnardes un bel esprit de solidarité. Nos braves paysans comprennent que nos éleveurs doivent être soutenus et encouragés, surtout par les temps qui courent.

Aussi un public évalué au bas mot à 2500 personnes avait-il tenu à assister au match qui se déroula à la satisfaction générale, grâce à l'excellente organisation due au Comité du Syndicat d'élevage local présidé par M. Marcel Taramarceaz, assisté de ses dévoués collaborateurs.

Les luttes surtout, en ce qui concerne les reines de la 1re catégorie, ont revêtu un intérêt extraordinaire. Depuis la fameuse rencontre au match de Martigny, en 1928, entre la « Parise », ancienne reine cantonale, et la reine de Mme Vve Monfort, jamais, peut-on le dire, on avait vu en Valais des résistances aussi opiniâtres. Nous n'en voulons pour preuve que le combat soutenu par la « Lion » de M. Joseph Bruchez à Fully contre la « Bergère » de M. Jules Luisier de cette même commune. Cette lutte n'a pas moins duré de 20 minutes !

Inutile d'ajouter que notre populaire manager, M. Louis Besse de Leytron s'est montré une fois de plus l'homme du jour en assumant ses fonctions avec une habileté et un doigté parfaits.

M. Besse remporta dimanche un succès flateur à la tête du cortège qui, traversant le village, se rendait sur l'emplacement des luttes. Oui, notre ami Louis incarne bien le réel éleveur et connaisseur de nos charmantes bêtes de la race d'Hérens.

\* \* \*

Une tombola parfaitement réussie avait comme prix une superbe génisse dont M. Cappi, vétérinaire, fut l'heureux gagnant. Le second prix (une belle sonnette de Bagnes provenant de la maison Giovanola à Riddes) échet à M. Hercule Fellay de Bagnes.

Voici le palmarès des luttes :

## 1re catégorie

1. Granges Julien, Fully, « Lionne », reine de Sornoz, **reine du match** ; 2. Luisier Jules, Fully, « Bergère », reine des Aereuses ; 3. Bruchez Joseph, Fully, « Lion ». (Comme on le voit, Fully s'est taillée la part du Lion !)

## 2me catégorie

1. Granges Jules, Fully, « Flora » ; 2. Besse Louis, manager, Leytron, « Venise » ; 3. Chappot Isaac, Martigny-Ville, « Dragon » ; 4. Roduit Jules d'Emile, Fully, « Réveil ».

## 3me catégorie

1. Bender Joseph, conseiller, Fully, « Madrid » ; 2. Boven Joseph, Chamoson, « Tztagne » ; 3. ex-aequo : Darioli Joseph, Charrat, « Venise », Lonfat Louis Vve, Charrat, « Violette ».

## Génisses de 4 ans

1. Granges Julien, Fully, « Parise » ; 2. Comby Henriette, Saxon, « Couronne » ; 3. Bruchez Joseph, Fully, « Margotte ».

## Génisses de 3 ans

1. Luisier Jules, Fully, « Dragon » ; 2. Luisier Jules, Fully, « Lion » ; 3. Roh Maurice, Hoirie, Leytron, « Dragon » ; 4. Oreiller Joseph, Fully, « Violette ».

\* \* \*

Après le match, et aux sons entraînants de l'accordéon joué par M. Besse, les membres du Comité d'organisation et du jury quittèrent l'emplacement des luttes pour se rendre au Café de l'Avenue où une cordiale réception les attendait. D'aimables paroles y furent échangées touchant les faits saillants de la journée, entre MM. Cappi vétérinaire, Taramarceaz président du Comité d'organisation, Besse manager, Félix Reymondeulaz, de Chamoson, et Jean Maître instituteur, originaire d'Evolène, enseignant à Fully, lequel revendiqua notamment pour sa commune d'origine d'être le berceau de la race d'Hérens.

M. Robert Taramarceaz, instituteur, remercia les membres du jury et du comité d'organisation et releva l'intérêt que ces sortes de manifestations ont pour le commerce local.

Le jury, dont la besogne est toujours assez ingrate et délicate, a fonctionné à la satisfaction générale. Aucune réclamation n'a été formulée contre ses décisions, ce qui prouve que ses décisions ont été toutes prises dans la plus stricte impartialité.

Il se composait comme suit : Président : M. René Cappi, vétérinaire, Sion ; Félix Reymondeulaz, Chamoson ; Ulysse Giroud, Martigny-Bourg ; Joseph Bender, conseiller, Fully ; Jules Bender, négociant, Fully.

F. R.

## Une station de montagne cambriolée

Les hôtels de la station d'Arolla ont été cambriolés. Comme la station est déserte à cette époque, les malfaiteurs ont pu agir en toute tranquillité. Dans trois hôtels et un bazair ils ont tout mis à sac, vidé

force bouteilles, fait des repas et même dormi et ont emporté tabac, café, argenterie, provisions, conserves, etc., et même enlevé un coffre-fort.

La nature des objets dérobés et le passage de six contrebandiers ayant été signalé ces jours derniers, tout porte à croire que ce sont ceux-ci les auteurs de ce pillage. La police enquête.

## Foire de mai

Brigue, 14 ; Martigny-Bourg, 11 ; Monthey 6 et 20 ; Orsières : 16 ; St-Maurice : 25 ; Sembrancher : 1 ; Sierre : 25 ; Sion : 2, 9 et 23 ; Tourtemagne : 11 ; Vissoie : 6.

## Décès de M. Anthelme Boucher, ingénieur

A Prilly près Lausanne vient de mourir, à l'âge de 80 ans, M. Anthelme Boucher, ingénieur, d'origine française et bien connu en Valais, où il joua un rôle important dans la question d'exploitations de nos forces hydrauliques.

M. Boucher a procédé à l'installation de nombreuses usines en Valais, à commencer par celle de Vouvré ; puis ce fut celle de l'usine hydro-électrique de Martigny-Bourg, celle de Fully.

Le défunt dirigea également les travaux de captation des Dranse de Ferret et d'Entremont, ainsi que l'établissement des Forces de Fionnay-Champsec et d'Orsières-Sembrancher.

M. Boucher se distingua également dans d'importants travaux en France.

C'est une grande personnalité industrielle qui disparaît.

## Route Sierre-Vissoie

Par suite des travaux de déblaiement de rochers, la route Sierre-Vissoie est fermée à la circulation dès aujourd'hui 28 avril à jeudi 30 avril, à 7 heures. La zone dangereuse est comprise entre la route de Soussillon et Vissoie.

## Grand Conseil

Il est convoqué en séance ordinaire de printemps, lundi 11 mai, à 8 heures.

Ordre du jour de la 1re séance :

1. Gestion financière et administrative ;
2. Nominations périodiques.

## Nouveau député

Pour remplacer M. Albert Delaloye, de Chamoson, élu juge cantonal, M. Oscar Fontannaz, de Vétroz, suppléant de la liste conservatrice, a été élu.

## St-Maurice. — Nécrologie.

Dans la nuit de dimanche à lundi est décédé, après une maladie d'une semaine, M. Emile Barman, aiguilleur retraité des C.F.F. C'était un modeste et très brave homme qui, sa vie entière, a accompli son devoir quotidien sans bruit.

M. Barman avait 66 ans ; il suit de près dans la tombe son épouse décédée en janvier.

Nos condoléances.

## Nos morts

La Mort a créé de douloureux vides ces temps-ci dans de nombreux foyers, fauchant de jeunes existances.

Ainsi à Bagnes est décédée Mlle Denyse Machoud, institutrice, qu'une courte mais douloureuse maladie a ravie à l'affection des siens dans sa 29me année seulement.

Mlle Machoud avait perdu son père, M. Machoud négociant, il n'y a pas très longtemps.

— A Sion, M. Joseph Delacoste, antiquaire bien connu, vient d'être douloureusement éprouvé par la bruta brusque de sa fille chérie, Mlle Constance Delacoste, institutrice à Muraz, qui a été emportée à l'âge de 27 ans après une courte maladie. Mlle Delacoste a été enseveli samedi à Sion.

— On a aussi enseveli dimanche à Massongex, Mlle Pauline Biolay, décédée à l'âge de 22 ans seulement après une longue et douloureuse maladie.

— Aux familles si cruellement frappées par ces pertes douloureuses, vont nos condoléances bien sincères.

## Accident mortel à Uvrier

Un grave accident de la circulation s'est produit dimanche soir à 17 h. 15, devant le pensionnat d'Uvrier. Deux frères de St-Léonard. L'un d'eux ne pouvant entrer immédiatement à la suite d'un encombrement de la circulation continua sa route, puis obliqua sur la gauche.

A ce moment arrivait à motocyclette M. Camille Mayor. La collision fut inévitable. Projeté sur le sol, le cycliste resta inanimé. M. le Dr Luyet, qui passait à ce moment, lui prodigua des soins, mais le malheureux rendait le dernier soupir trois quarts d'heure après l'accident, succombant à une fracture du crâne. Il s'agit du Frère Germain Ollier, étudiant en théologie, âgé de 27 ans.

## Chronique séduinoise

## Prochain concert de l'Harmonie municipale

Le prochain concert que donnera ce réputé corps de musique le dimanche 3 mai prochain à 21 heures à l'Hôtel de la Paix, revêtra un éclat exceptionnel, non seulement par la qualité des œuvres inscrites au programme, mais aussi par la collaboration apportée à cette manifestation par deux célèbres virtuoses français, la pianiste **Ida Perin** et le violoncelliste **Fernand Pollain**.

Une note sur ces artistes ne manquera pas d'intéresser les sympathiques auditeurs des concerts séduinois et les amateurs éclairés du mouvement musical dans notre ville.

Mlle I. Perin, une des plus remarquables pianistes de sa génération, est entrée toute jeune au Conservatoire National de Paris, où, à la suite de brillantes études, elle obtint après un concours particulièrement admiré, son 1er Prix en 1923.

En 1932, entre tous les pianistes européens, les plus réputés, elle se classa en tête lors des deux grands concours internationaux de Vienne (Autriche) et de Budapest (Hongrie).

Les maisons d'éditions phonographiques se sont assurées les concours de cette brillante artiste et, par avance, il sera possible de se procurer des œuvres inscrites au programme, enregistrées par elle.

Fernand Pollain, un des plus célèbres violoncellistes français, obtint son 1er Prix au Conservatoire de Paris en même temps que ses condisciples Jacques Thibaud, violoniste, et Alfred Cortot, pianiste, connus mondialement.

Interprète incomparable, il se produisit comme soliste dans tous les centres musicaux d'Europe et d'Amérique où, peu après la guerre, désigné par le Gouvernement français, il fit une tournée triomphale de 90 concerts avec Alfred Cortot, un des maîtres incontestés de l'Ecole française du piano, comme partenaire.

M. Fernand Pollain est un ami de notre beau pays où il apporte les traditions et l'enseignement réputé des Violoncellistes les plus marquants de notre époque. Nul doute qu'un public nombreux se fera un plaisir véritable de venir écouter et applaudir les deux éminents artistes qui vont figurer au programme du concert prochain donné par notre sympathique phalange, l'Harmonie municipale de la Ville de Sion, sous la direction de son chef, M. Maurice Viot, ex-directeur du Conservatoire de musique de la ville de St-Quentin, et lui apporteront un concours d'un intérêt nouveau et particulièrement brillant.

## La foire de Sion

La foire de samedi, qui était la deuxième foire du printemps, a obtenu une fréquentation moyenne : 212 vaches, cotées de 225 à 650 fr. ; 64 génisses, 175 à 600 fr. ; 7 taureaux, 200 à 450 fr. ; 5 veaux, 125 à 220 fr. ; 88 pores, 45 à 160 fr. ; 32 moutons, 35 à 65 francs ; 65 chèvres, 25 à 55 fr. ; 8 mulets, 750 à 1200 fr. Les prix du bétail bovin ont eu une tendance à la hausse, surtout pour les vaches bonnes laitières. Les pores furent très recherchés et, par conséquent, payés un bon prix. La présence de nombreux marchands du dehors a provoqué beaucoup de transactions.

## Les cambriolages

L'un des deux individus arrêtés pour tentative de cambriolage des banques de Sion a fini par avouer. Par contre, le Fribourgeois Charles Mauron persiste dans ses dénégations, mais l'affaire se corse par la découverte d'autres méfaits à la charge de ce dernier dont l'arrestation a été maintenue.

Des cambrioleurs ont pénétré par effraction dans diverses guérites de la campagne de Sion et ont fait main basse sur une grosse quantité d'outils. La justice a été saisie de plusieurs plaintes.

## Sion. — † M. Morard-Blatter.

A Sion a été enseveli aujourd'hui, au milieu d'une nombreuse assistance, M. François Morard-Blatter, négociant bien connu, tenant un commerce d'épicerie prospère à la rue du Grand-Pont.

M. Morard s'en va à l'âge de 73 ans. C'était un travailleur infatigable qui ne comptait que des amis. A ses proches, nos condoléances.

## Sion. — Décès d'un vétérinaire.

A Sion vient de mourir à l'âge de 88 ans, M. Emile Lugon, originaire de Finhaut. Le défunt était un des derniers vétérinaires de l'occupation des frontières en 1870-71 et un des doyens de la ville.

## Une explosion à Sion

La ville entreprend des travaux de refecton à la rue de Conthey. Or, vendredi matin, alors que des ouvriers du gaz étaient occupés à réparer une conduite à cet endroit, une fuite se produisit dans le sous-sol d'une boulangerie, à proximité du chantier. Ignorant qu'un danger le menaçait, M. Zimmermann entra dans le local avec une lampe allumée, et le gaz fit explosion ; le quartier fut ébranlé par une violente détonation. Plusieurs vitres volèrent en éclats et M. Zimmermann eut les cheveux brûlés, mais fort heureusement, il n'eut pas de blessure.

## La grande salle

Lors du tirage de la loterie Pro-Sion, le président de la Municipalité, M. Kuntschen, a rappelé les raisons qui ont milité auprès du Conseil, pour l'organisation d'une loterie. La création d'une grande salle a été le principal objectif, et le but de cette loterie a été celui d'obtenir les possibilités matérielles de créer cette œuvre si longtemps attendue.

Espérons que nos édiles n'iront pas trouver maintenant des prétextes pour dormir sur leurs sacs d'écus, et que l'argent nécessaire étant à leur disposition, on n'attendra pas la fin du monde pour mettre les projets au concours et les exécuter.

Car il ne faut pas oublier qu'il y a d'un côté... de l'argent... et de l'autre côté... des chômeurs !!

## Chronique montheyenne

## Décisions du Conseil communal

Le Président informe le Conseil que les Communes de la vallée de Champéry, Val d'Illiez et Troistorrens ont décidé de payer une part de l'emprunt obligataire de l'Hôpital-Infirmerie de 90,000 fr. échu le 31 mars dernier correspondant à leur engagement c'est-à-dire basée sur le chiffre de la population d'après le dernier recensement. Elles verseront ainsi ensemble une somme approximative de 25,000 fr.

Vu cette circonstance et l'attitude des autres Communes qui refusent de payer leur part, l'Hôpital-Infirmerie s'est vu dans l'obligation de solliciter de la Banque Cantonale un prêt qu'il a obtenu de 65,000 francs environ garanti :

1. par le cautionnement solidaire des 6 Communes de la plaine ;
2. par une hypothèque après une première de fr. 29,000.— existante au profit de la Banque Cantonale, de fr. 65,000.—, à égalité de rang avec une inscription destinée à garantir la créance des trois Communes de la vallée.

Le Conseil décide de préavis auprès du Conseil général pour que la Commune de Monthey souscrive comme caution l'emprunt contracté auprès de la Banque Cantonale aux conditions proposées.

— Le Conseil adopte un projet de statut du personnel de la Commune de Monthey qui sera soumis au Conseil général dans sa prochaine séance.

— Le Conseil, sur le rapport de son président et du président de la Commission des Travaux publics, décide d'accepter une proposition d'échange de la Maison de Santé de Malévoz comportant :

1. L'abandon par la Commune de Monthey de la propriété du chabre reliant le chemin des Carrières à la route de Malévoz, mesurant une superficie de 130 m<sup>2</sup>, pour le prix de 2 fr. le m<sup>2</sup>, qui depuis de nombreuses années est inutilisé et ne présente plus aucun intérêt pour elle.
2. La cession par la Maison de Santé de Malévoz à la Commune d'une parcelle de terrain empruntée par le chemin des Carrières de 22 m. 50 au même prix.

Cette décision sera soumise à la ratification du Conseil général dans sa séance du 27 avril.

— Il décide de louer à M. Emile Gattoni une parcelle de terrain pour lui permettre de construire un garage, au levant du bâtiment de la Manufacture de Tabacs, aux conditions suivantes :

1. Le prix de location du terrain sera de 40 fr. par année.
2. L'autorisation est accordée à bien-plaire ; la Commune se réserve de pouvoir en tout temps exiger la démolition du garage moyennant un avertissement préalable de 3 mois.

— Sur la proposition de la Commission agricole, le Conseil confirme dans ses fonctions de taupier pour l'année 1936 M. Joseph Gex père.

Monthey, le 24 avril 1936. L'Administration.

# MARTIGNY

## M. Charles Balma, garagiste

Décidément, comme les morts vont vite ! Moins de cinq jours après le décès si brusque de M. Staerkle, voici qu'un nouveau deuil vient encore de s'appesantir sur notre ville par la perte subite d'un homme éminemment connu, M. Charles Balma, garagiste.

M. Balma avait monté en auto, vendredi, à Ravoir, M. le prieur Cornut, M. le préfet Thomas et trois membres de la Commission des écoles, en tournée d'inspection scolaire.

M. Balma, qui attendait ses clients, fut surpris peu avant le départ par une défaillance du cœur et rendait le dernier soupir sans avoir pu appeler à l'aide. Des passants ne tardèrent pas à s'inquiéter de son immobilité et firent appeler immédiatement MM. Cornut et Thomas. M. le Dr Gillioz, monté aussitôt de Martigny, ne put constater, hélas, que le décès.

La nouvelle de cette mort brutale s'est aussitôt répandue en ville où elle a partout jeté la plus grande consternation. M. Balma était en effet une des personnalités les plus en vue dans sa branche. Il exploitait le garage bien connu qui porte son nom.

D'origine italienne mais établi depuis bientôt 40 ans à Martigny, ayant acquis la nationalité suisse, le défunt fut pour ainsi dire, avec M. Garbaccio de Sierre, le promoteur du cycle en Valais, puis de l'auto et de la moto. En effet, vers le début du siècle, alors que les autos ne sillonnaient encore pas nos routes et chemins, les vélos commençaient à faire leur apparition et c'est chez Balma qu'on s'adressait pour toutes réparations ou fournitures concernant ce moyen de locomotion populaire. Maintenant il y a des ateliers de cycles et motos dans chaque village, mais alors on ne connaissait pour ainsi dire que Balma à Martigny et Garbaccio à Sierre.

Grâce à un travail persévérant et à des connaissances techniques approfondies, le commerce de M. Balma prit une grande importance.

La mort si brusque de cet homme jette, comme on peut le concevoir, dans la désolation une famille. Le défunt était un homme bon et juste qu'on rencontrait toujours avec plaisir. C'était un grand travailleur et un exemple pour tous. Il s'en va dans sa 58e année seulement, âge qui, pour un homme d'action comme fut M. Balma, peut encore être considéré comme relativement jeune.

Les obsèques de M. Balma, qui ont eu lieu hier lundi, furent un éloquent témoignage de l'estime et de la sympathie de la population de Martigny à l'égard de la famille en deuil. Le cercueil était recouvert d'une multitude de couronnes.

Nous tenons à exprimer à la famille en deuil l'assurance de notre sympathie la plus émue.

## Tir d'inauguration du Stand de Martigny

Le nouveau stand de tir de Martigny est en bonne voie de construction. Les travaux de maçonnerie ont commencé il y a une quinzaine de jours et les adjudications concernant les installations de la ciblérie, de la signalisation, etc. ont eu lieu. Dans la première quinzaine de juin, probablement, le stand pourra être déjà utilisé. En tous les cas, les tirs militaires de cette année se feront au nouveau stand. Celui-ci est construit sur l'emplacement de l'ancien stand, à la Déléze, et aménagé de façon toute moderne pour le tir au fusil et au pistolet. Les tireurs au fusil disposeront de 10 cibles posées au pied du mont Chemin. Des murs de protection permettront de tirer sans arrêter la circulation sur la route du Guercet, ce qui n'était pas le cas actuellement.

Grâce à l'esprit d'initiative et à la bienveillance des Conseils communaux de Martigny-Ville, Bourg et La Bâtie, qui ont décidé la construction du stand à leurs frais, le sport du tir si en honneur autrefois à Martigny va ainsi revivre et connaître une nouvelle vogue. Pour marquer avec quelque éclat cet événement, le Comité de la Société de tir de Martigny, d'entente avec la Société cantonale des tireurs valaisans, a décidé de faire un grand tir d'inauguration. Il aura lieu le samedi après-midi 5 septembre et les dimanches 6 et 13 septembre. La Société aura l'honneur d'organiser également, aux mêmes dates, un concours cantonal de sections. Nul doute qu'à cette occasion Martigny verra une grande affluence de tireurs qui se réjouiront de la résurrection de leur beau sport dans la vieille Octodure.

## Harmonie municipale

Ce soir mardi, à 20 h. 1/2 : répétition pour les bois ; demain soir mercredi, même heure : cuivres ; vendredi, même heure : répétition générale.

## Club alpin

La course officielle d'avril aura lieu à Ovronnaz dimanche 3 mai. Départ à 6 h. 54. Dîner des sacs. Réunion au stamm chez Kluser, à 20 h. 30 jeudi.

## Prolongation de la soirée populaire à l'« Etoile »

Vu le grand succès obtenu, hier soir, au Casino « Etoile », la Direction a insisté auprès de M. Jak Alberto Laemmle, champion du monde de force, de donner une dernière et irrévocable séance, ce soir mardi.

Le même programme sera présenté et les nombreuses personnes qui étaient présentes hier soir en connaissent la valeur : 20 minutes de fou rire avec Charlot Chaplin ; un excellent music-hall ; prolongation de la délicieuse opérette « Parade de Printemps » ; et l'attraction du jour, Jak Alberto Laemmle, dans ses formidables tours de force.

C'est un spectacle vraiment extraordinaire que tout Martigny et les environs doivent voir. Pour permettre à tout le monde de voir Jak Alberto, la Direction conserve le même prix populaire : 1 fr. au parterre. Chômeurs et sans travail, entrée gratuite.

Avec un tel programme et avec une telle largesse, le Casino sera, ce soir, plein à craquer.

Alberto se produit vers les 21 h. 1/2-21 h. 1/2. Il sera présenté ce soir, sur scène, par le fameux lutteur de Martigny, Jackie Leuzinger.

## Le champion du monde à Martigny-Bourg

Jak Alberto Laemmle, champion du monde de force, fera une démonstration de force ce soir, mardi, entre 18 h. et 19 h., sur la Place Centrale, à Martigny-Bourg. Il tirera, au moyen d'une corde placée dans sa bouche, une grande voiture automobile chargée de 12 personnes. Sa force est prodigieuse et soulève l'admiration du public.

## PETITE CRITIQUE

### Au Casino

Nous avons assisté, hier soir, aux démonstrations de force d'Alberto Laemmle, champion du monde de force. Ce sympathique garçon, qui est originaire de St-Gall, n'a pas fini d'étonner le monde par sa force prodigieuse. Vers les 19 h. il y avait un grand rassemblement sur la Place Centrale. Alberto traîna, par la seule force de sa mâchoire, une automobile très lourdement chargée. Le public présent lui fit une belle ovation.

— Le danger le plus grand en temps de guerre n'est pas, comme on pourrait le croire, le risque de manquer de carburant, mais il provient de ce que, par le fait de la fiscalité exagérée, le consommateur doit faire des économies. Il les fera surtout en n'utilisant que des petites voitures, celles dont la force est réduite et dont la consommation est faible. Or, précisément la petite voiture, véhicule de faible puissance, n'est en temps de guerre que d'une utilité restreinte. Le parc national devrait être composé surtout de véhicules puissants.

Ces lignes ne pourraient-elles pas s'adresser à la Suisse ?

La question se pose donc de savoir s'il est dans l'intérêt de la défense nationale d'anémier le parc de fer ; supporter, pour terminer, sur ses puissantes épaules, plus de 16 hommes agrippés à une barre de fer. C'est tout simplement prodigieux et Alberto mérite l'hommage du public.

Remercions et relevons en terminant le joli geste de la Direction du Casino qui a laissé l'entrée libre aux chômeurs et sans travail.

## Un essai au « Royal »

A titre d'essai, le prochain programme du « Royal », « Quand une femme aime », avec Norma Shearer, sera présenté dimanche, lundi, mardi et mercredi.

Matinée dimanche en cas de mauvais temps. Si cet essai était concluant, la Direction le maintiendrait par la suite, car il donnerait enfin satisfaction à de nombreuses personnes qui ont toujours souhaité qu'à Martigny, ville de deux cinémas, il y ait des séances tous les jours de la semaine.

Par ce moyen, les séances de l'« Etoile » et du « Royal » se succéderaient et cela arrangerait passablement de personnes qui sont souvent empêchées d'aller au cinéma deux fois de suite vers la fin de la semaine.

## EN SUISSE

### L'impôt sur le vin

La revendication des viticulteurs suisses-romands tendant à la suppression de l'impôt sur le vin a fait l'objet, au Conseil national, d'une interpellation Schwar. Cette demande, appuyée par 100 députés, a la teneur suivante :

« Etant donné les prix désastreux auxquels ont dû être livrés au commerce les vins de la récolte 1935, vu l'opposition que rencontre de ce fait, en Suisse romande, le prélèvement d'un impôt sur le vin, dans le but d'éviter une agitation nuisible aux intérêts généraux du pays et de prévenir un conflit imminent entre les cantons romands et la Confédération,

le Conseil fédéral ne pense-t-il pas qu'il serait opportun de suspendre l'application de son arrêté du 4 août 1934 et du règlement d'exécution du 27 novembre 1934, en ce qui concerne l'impôt sur le vin, jusqu'au moment où sera assuré un régime permettant d'écouler à l'avenir les vins suisses à des prix normaux, sans participation financière de la Confédération, par le système de la prise en charge. »

### Un fils tue sa mère

Un crime crapuleux a été commis à Genève. Une coiffeuse, Mme Jeanne Udry, 43 ans, a été tuée à coups de bouteille et par strangulation par son fils Charles, 19 ans, de complicité avec sa sœur Yvonne. Les deux assassins, qui s'étaient enfuis à Lyon en emportant une somme de 1000 fr. volée à leur mère, ont été arrêtés dans cette ville et ont fait des aveux.

### Pauvre petite !

Dans un village des environs de La Chaux-de-Fonds, une fillette est venue au monde il y a quelques jours sans yeux. Une intervention chirurgicale a prouvé que tout espoir était vain.

Le cas est d'autant plus triste que le père de cette malheureuse enfant est décédé il y a quelques mois.

### Toujours plus nombreux !

L'effectif des propriétaires de postes radiophoniques s'élevait, à fin mars, à 426,374, ce qui correspond, par rapport au mois précédent, à une augmentation de 4239 concessions. 371,878 étaient des concessions ordinaires, 33,713 des concessions de télédiffusion et 21,000 des concessions de sociétés privées.

### Le dernier fiacre d'une capitale

Cela n'a l'air de rien de dire : « le dernier fiacre », et cependant c'est constater que toute une époque est révolue... « L'Illustré » du 23 avril consacre au dernier cocher de Paris un article que les vieux habitants de la capitale française ne liront pas sans émotion. Voir, en outre dans le même numéro le reportage photographique sur l'accident d'avion d'Orvin, les troubles en Espagne, la Foire de Bâle, Liszt et la comtesse d'Agoult à Genève il y a un siècle, la mode, les beaux-arts, les propos féminins de G. Claude, les quatre pages de « Mon Illustré », etc.

### La reprise des affaires

La fabrique de soie artificielle Feldmühle, S. A., à Rorschach, a retiré le congé qu'elle avait donné à ses employés à fin février. La fabrique se croit assurée de pouvoir poursuivre son exploitation comme jusqu'ici. Tant mieux !

### M. Roचाix démissionne du groupe radical des Chambres

A la fin d'une discussion relative à l'institution d'une commission parlementaire des affaires étrangères, M. Vallotton, rapporteur, avait répondu à ses contradicteurs et notamment à M. Roचाix, député de Genève, qui s'était prononcé contre le projet.

M. Roचाix, s'estimant offensé par certains des propos tenus à son égard par M. Vallotton, a jugé ne plus pouvoir appartenir au groupe radical que préside précisément son collègue vaudois. Il a donc envoyé sa démission de membre du groupe radical.

M. John Roचाix étant un vétéran du parti, cette nouvelle causera certainement quelque émotion.

### Le carburant alcool et la défense nationale

A-t-on pensé en Suisse à ces faces du problème ? Un mémoire finlandais se rapportant à la question d'un mélange alcool-benzine comme carburant national relève que si, en temps de guerre, l'alcool peut rendre d'utiles services aux véhicules à moteur terrestres, il ne saurait, pour des raisons techniques, servir à l'aviation.

— Le plus sûr moyen de contribuer à la défense nationale est, au sens de la personnalité finlandaise auteur du mémoire, de supprimer en temps de paix la fiscalité qui grève la benzine, car une benzine bon marché permet l'emménagement privé réparti sur tout le pays.

La Mutuelle Vaudoise ne paie pas de commission aux Clubs, mais répartit tous ses bénéfices aux assurés. Agence Th. Long, Bex

Au Casino, hier soir, il y avait foule. Le programme attrayant annoncé, les prix populaires, la présence du champion du monde, étaient d'un sûr garant du succès de cette soirée.

La soirée fut réussie à souhait. Le programme cinématographique à lui seul vaut le déplacement. Des tempêtes de rire déferlèrent sur la salle avec Charlot Chaplin. Quant au magnifique spectacle de music-hall et à l'opérette viennoise, ce fut aussi parfait.

L'exhibition de Jak Alberto Laemmle fut vraiment étonnante. Cet athlète plie des barres de fer, fournies par la maison Veuthey, soulève avec la force de ses mâchoires huit hommes suspendus à une barre des véhicules automobiles en grevant toujours plus la consommation d'impôts excessifs ou s'il ne serait pas préférable de laisser à celui-ci une force vitale sur laquelle on pourrait compter en cas de nécessité.

## La quatrième langue nationale !

M. Condrau, représentant de la partie romanche des Grisons, a rompu au Conseil national une nouvelle lance en faveur de la 4me langue nationale. Il a déposé l'interpellation suivante, appuyée par 54 députés :

Le Grand Conseil des Grisons a demandé, par l'entremise du gouvernement, que le Romanche soit reconnu comme 4me langue nationale, les trois autres langues (allemand, français et italien) demeurant seules langues officielles. Cette réforme exigerait sans doute une modification de l'article 116 de la Constitution fédérale. Par quel moyen le Conseil fédéral croit-il pouvoir donner suite au vœu du peuple romanche ?

## Diminution du produit du droit de timbre

Le produit total du droit de timbre fédéral s'élève à 12,8 millions de francs pour le premier trimestre de l'année courante, contre 14,05 millions de francs pour la période correspondante de l'année dernière. On enregistre ainsi une diminution de recettes de 1,2 million de francs.

## Chambres fédérales

Jeudi, après avoir liquidé quelques divergences relatives au Code des obligations révisé, le Conseil national a poursuivi les débats sur l'institution d'une commission permanente des affaires étrangères et a voté l'institution de dite commission par 90 voix contre 51. Il a encore voté des reports de crédits de l'exercice 1935 sur celui de 1936 et renouvelé pour 4 ans l'autorisation accordée au Conseil fédéral d'émettre des emprunts pour l'administration fédérale et les chemins de fer fédéraux.

Le Conseil des Etats a consacré toute la matinée au débat sur l'entrée en matière relative à l'arrêté sur la prolongation de l'aide aux producteurs de lait, puis l'entrée en matière a été votée à l'unanimité.

En séance de relevée, le Conseil national a voté sans opposition un crédit de 10 millions pour la lutte contre le chômage par des travaux productifs.

Il a abordé ensuite l'examen de la revision partielle du règlement. Le Conseil des Etats a terminé jeudi après-midi l'examen de l'arrêté sur l'aide aux producteurs de lait.

## NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

### LA GUERRE ITALO-ETHIOPIENNE

#### Les Italiens à Daggabour

On annonce que la colonne lybienne du général Graziani a atteint Daggabour, à 80 km. à l'ouest de Salsabaneh, sur le front somalien. Des combats très violents se sont déroulés dans cette région causant de graves pertes des deux côtés.

#### Addis-Abeba menacée

Sur le front nord, la poussée italienne sur la capitale éthiopienne a commencé. L'avant-garde, composée de troupes indigènes encadrées de blancs, est déjà parvenue à une centaine de kilomètres d'Addis-Abeba sans rencontrer de résistance. La colonne qui fait suite, et qui est la principale, est formée entièrement de troupes motorisées munies de l'équipement le plus moderne et de puissants moyens d'action.

### L'Union britannique pour la S. d. N. demande la fermeture du canal de Suez

Dans un discours à Edimbourg, Lord Lytton a révélé que l'Union pour la S. d. N. va exiger du gouvernement britannique qu'il propose à Genève une sanction radicale contre l'Italie : la fermeture du canal de Suez. « La situation étant désespérée pour l'Ethiopie, il faut des méthodes désespérées », a proclamé Lord Lytton.

### Les élections françaises

Dimanche ont donc eu lieu les élections françaises : 618 députés ou sénateurs étaient à réélire dans toute la France.

Comme on le présentait, les résultats démontrent une nette avance des gauches, voire plutôt des extrêmes-gauches, puisque ce serait le parti communiste qui est le plus en progrès.

### Le frère de Marconi est mort

Alphonse Marconi, frère du célèbre inventeur italien, a succombé d'une crise cardiaque dans un hôtel londonien. Il avait contribué au perfectionnement du fonctionnement des appareils de radio par le courant ordinaire.

### Un cyclone en Argentine

Un violent cyclone s'est abattu sur la province de Mendoza causant d'importants dégâts. Par suite des pluies torrentielles qui ont provoqué des inondations, l'eau a atteint une hauteur d'un mètre dans les rues.

### Lune de miel

La jeune mariée. — Mon mari admire tout, en moi : mes cheveux, mes yeux, ma silhouette, mon esprit.

L'amie confidente. — Ah ! Et vous ? Qu'admirez-vous en lui ?

La jeune mariée. — Son bon goût.

## L'Entreprise de Gypserie - Peinture

### Paul Lugon - Martigny-Bourg

vous donnera satisfaction par son travail prompt et soigné

## ECHOS DE LA MONTAGNE

### L'épervier, la poule et le paysan

Les éperviers font passablement de visites aux poules de nos paysans. On sait que le libre parcours de ces bipèdes ailés est généralement autorisé dans nos villages de montagne.

Or, on nous communique à ce sujet un petit fait amusant survenu dernièrement dans une commune du district d'Entremont et qui montre combien, parfois, en croyant bien faire, on s'expose à de sérieux mécomptes. L'historiette est parfaitement authentique et la voici dans toute sa saveur :

Donc un magnifique « motzel » vint fondre sur une poule qui picorait dans un verger. Un voisin du propriétaire de cette poule se trouvait à quelque distance. Mû par l'instinct de la protection de notre cheptel, il s'en fut en deux bonds sur le lieu du crime et, muni d'un gourdin, asséna un formidable coup qu'il destinait au ravisseur, naturellement. Mais l'épervier fut plus prompt que le bâton !... Quand le coup porta, le rapace s'était jeté de côté et ce fut la poule qui reçut le choc !...

Grand émoi ; le voisin propriétaire de la poule arriva, gronda, tempêta et enfin intenta un procès à l'abatteur de sa poule !... Ce dernier se défendit, alléguant évidemment qu'il avait voulu tuer l'épervier et non la poule.

Sur ces entrefaites, entra en scène un troisième compère : le garde-chasse de l'endroit qui, ayant eu vent du drame, dressa en grande forme un procès-verbal pour atteinte à la loi !

Et nous arrivons à la situation tragi-comique de notre pauvre montagnard qui ne savait plus à quel saint se vouer ni où en était son droit. Il se demandait même s'il devait faire du cachot pour s'être permis de défendre la poule de son voisin contre un épervier !

« Tot parais, sla jet rudamin forta » (tout de même, celle-ci est rudement forte !) se disait-il.

Finalement la chose s'arrangea et l'affaire n'eut pas d'autre suite fâcheuse...

## LES SPORTS

### Les matches de dimanche

#### Championnat suisse — Ligue nationale

Lausanne-Berne, 7-0 ; Aarau-Servette, 4-1 ; Bienne-Bâle, 6-2 ; Young Fellows-Locarno, 4-1 ; Young Boys-St-Gall, 3-1 ; Grasshoppers-Lugano, 4-0 ; Nordstern-Chaux-de-Fonds, 4-1.

Young Fellows est toujours en tête.

#### En 4me Ligue

Dimanche, à Villeneuve, Saxon I a dû s'incliner devant Vevey III par 5 buts à 1. Ce résultat ne correspond pas à la physionomie du jeu. Arbitrage d'une partialité manifeste.

#### Match international

A Prague, la Tchécoslovaquie bat l'Espagne, 1 à 0.

#### Ire ligue

#### Olten bat Monthey

En première mi-temps de ce match qui s'est joué à Olten, le jeu fut plaisant ; après le repos, on joua dur des deux côtés ; Olten, ayant eu plus de chances, remporta la victoire, obtenue au début par un essai du mi-gauche Wirz. Monthey n'a cependant pas démerité et aurait dû obtenir un résultat de 3 à 1 ou 4 à 2. Au premier tour, Olten avait vaincu par 7 à 2.

La famille BALMA, Garage, à Martigny, dans l'impossibilité de répondre personnellement aux nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion de son grand deuil, prie chacun de trouver ici l'expression de sa profonde reconnaissance.

Madame Veuve Emile FELLELY et famille, à Saxon, remercient sincèrement toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont pris part à leur grand deuil.

## CASINO ETOILE

### Ce soir Mardi

Vu le grand succès  
**PROLONGATION**  
de la séance populaire

DERNIÈRE ET IRRÉVOCABLE SÉANCE

1. Charlot, 20 minutes de fou rire
2. Music hall
3. Parade de Printemps

et l'attraction du jour  
**Jak Alberto Lemmlé**

## Champion du monde de force

dans ses prodigieuses exhibitions de force

**INCROYABLE !**

Alberto porte 8 hommes avec les dents  
Alberto supporte 16 hommes sur ses épaules  
Plie des barres de fer, supporte 1600 kg.

**1 fr.**

Les petites annonces obtiennent un grand succès

**PERDU**  
au match de reines de Fully bracelet de fillette portant plaque avec marque Michel-Noël 1928. Rapporteur contre récompense à R. Henchoz, CFF Martigny.

Le  
onzième  
pour  
maman



C'est maintenant sur **toutes les sortes**  
de **cafés USEGO** en paquets rayés  
que 10 cornets vides donnent droit  
au **11<sup>ème</sup> paquet gratuit**

Collectionnez les cornets rayés de tous les  
cafés Uségo, cela en vaut la peine.

## Toujours à la même adresse

et aux prix les plus bas, en fait de  
meubles neufs et d'occasion, ainsi que  
ventes, achats ou échanges, adressez-  
vous en toute confiance chez  
**E. POUGET, Au Lion d'Or, Martigny**

N'employez contre le  
**GOITRE**

gros cou, glandes que notre  
friction antioitreuse „Stru-  
masan“ Le succès est prou-  
vé par de nombreuses attes-  
tations reçues. Prix : le flacon  
fr. 5.—, le demi-flacon fr. 3.—

Expédition discrète par la  
**Pharmacie du Jura**  
**BIENNE**

**Saxophone**  
alto mi b

nouveau modèle révolu-  
tionnaire 1936, clefs de  
cadences et d'octave auto-  
matique, sol dièse articu-  
lé, rouleaux, touches na-  
cre, bec ébonite, pupitre,  
cordon, étui gainé argenté  
1er titre, fr. 260.—

**M. FEJLER**  
Martigny-Ville et Sion

## Fraises FOIN

Amazona de Beverwijk

Une nouveauté de valeur, pro-  
venant de Hollande, d'une  
croissance extrêmement saine.  
La valeur de cette sorte con-  
siste en son énorme rende-  
ment et en sa précoce matri-  
rité, à 600 m. de hauteur, elle  
mûrit fin mai. Nous offrons  
de jeunes plants à fr. 10.—  
les 100 pièces et fr. 3.25 les 30  
pièces avec mode de culture.

Cultures de Fraises, Liebefeld  
près Berne, téléphone 45.232.

à vendre du pays, quelques  
vagos bottelés, en boîtes de  
50 kg. à fr. 9.50 les 100 kg.  
franco jusqu'à Sion.

Mariaux, COLLONGES  
A VENDRE 2000 kg. de  
**foin - regain**  
et 2 loises de  
**fumier**

S'adr. à Charlot Guex,  
boucher, Martigny-Bourg

**Semenceaux** de pommes de terre  
Engrais potassiques et phosphoriques,  
Tourbe, Liens pour arbres, Tuteurs,  
aux meilleures conditions  
**Société d'Agriculture de Martigny-Ville**

Occasion à vendre

**moteur**

électrique 3 CV. S'adres.  
au journal sous A 543.

Je cherche un

**APPRENTI**

âgé de 18 ans. M. Lehner,  
appareillage sanitaire,  
Montana

A louer

**Appartement**

de 2 chambres, cuisine au  
Quartier de Plaisance à Mar-  
tigny-Ville. S'adr. au journal  
sous A 539.



Vous trouverez facilement du

**PERSONNEL**  
**CAPABLE**

DE LANGUE ALLEMANDE

pour l'agriculture, l'industrie laitière, les tra-  
vaux de la maison, les divers métiers, etc.  
par une annonce dans le

**„Schweizer Bauer“**  
à Berne, dont la circulation dépasse plus de  
**21,000**

exemplaires (tirage contrôlé par la Société  
Suisse des éditeurs de journaux). Le „Schweizer  
Bauer“ est lu dans plus de 2200 localités. La  
diffusion dans toutes les classes de la popula-  
tion rurale de langue allemande dans la Suisse  
centrale garantit le meilleur succès à toute  
offre ou demande de places. Nous recevons  
quotidiennement des éloges pour le succès de  
nos insertions. Ne tardez pas à en faire l'essai.  
nous sommes convaincus que le résultat ob-  
tenu vous engagera dorénavant à toujours  
donner la préférence au „Schweizer Bauer“,  
le journal le plus renommé pour l'efficacité  
de sa publicité.

Prix de la ligne millimètre 10 Cts., 2 fois  
5% de rabais.

Traduction correcte et gratuite des annonces.

Administration du „Schweizer Bauer“  
téléphone 24.84. BERNE Laupenstrasse 6

## Fédération des Syndicats d'Elevage de la Race d'Hérens

(Extrait du rapport présenté à l'Assemblée des délé-  
gués de la Fédération, le 29 mars 1936, par M. A.  
Luisier, secrétaire-gérant.)

III

La réception aux abattoirs de Sion ne consistait  
plus ainsi qu'en un travail de contrôle.

b) **Prix et taxation** : Les bases pour la reprise ont  
été sensiblement les mêmes qu'en 1935. Les prix  
maxima ont été fixés à 1.50 et 1.60 pour les veaux  
extra-choix, à chair rose et graisse blanche, d'un  
engraissement complet. Un déclassement à 1.40, 1.30  
et même 1 fr. a été prévu pour les veaux de qualité  
inférieure.

A l'exception de 75 veaux, dont 45 tachetés et 30  
de la race d'Hérens, tous les veaux repris en jan-  
vier et février ont été tués aux Abattoirs de Sion.

La taxation a été opérée après abattage par les  
soins de M. Abel Duc, vétérinaire à Sion, désigné  
comme expert officiel.

M. Lamon, maître boucher à Sion, a été chargé de  
l'abatage.

Ces dispositions ont grandement facilité la con-  
duite de l'action en ce sens qu'elles ont permis pré-  
cisément le rassemblement des veaux sur une même  
place.

c) **Le pesage et le rendement en viande** : Le pesage  
des veaux s'est effectué aux Abattoirs de Sion, à  
l'exception des veaux expédiés, dont le poids a été  
constaté à la gare de départ. Dans la grande géné-  
ralité des cas, les veaux expédiés le matin ont été pe-  
sés au courant de l'après-midi, immédiatement avant  
l'abatage.

La clause du rendement minimum de 60 % n'a pas  
pu être mise en application et les veaux ont été  
payés sur la base de leur poids vif effectif.

d) **Les frais de transport** : Les frais de transport  
payés à la réception des veaux pour les reprises fai-  
tes à Sion (toujours exception faite de 75 animaux  
expédiés vivants à Berne et Genève), se sont montés  
à fr. 1820.90, soit pour les 1055 veaux reçus à Sion,  
une moyenne de fr. 1.72½ par veau.

e) **Le paiement** : Le paiement s'est effectué par les  
soins de la Fédération valaisanne des Producteurs de  
lait, qui fait l'avance de l'argent pour le compte de  
l'Office central, dès que ce dernier a accepté les dé-  
comptes présentés. D'une façon générale, les paie-  
ments ont été effectués dans un délai de 8-10 jours  
dès la reprise en charge des veaux.

### 3. Le placement de la viande, les dépouilles

On sait que la Fabrique de conserves de Saxon a  
obtenu du Commissariat central des guerres des  
commandes de quantités importantes de conserves de  
veaux. Primitivement de 25,000 boîtes, cette quantité  
a été portée ensuite à 50,000 boîtes, puis a encore  
augmenté. Ceci a permis de faire travailler dans le  
canton une certaine quantité des veaux repris.

Grâce à un contrat entre M. Lamon et l'Office cen-  
tral de Brougg, il a été possible de mettre en vente,  
pour la consommation, des gros veaux fermes de la  
reprise, tandis qu'en échange, M. Lamon livrait à la  
fabrique de Saxon de très petits veaux.

Dans la suite, lorsque la Fabrique de Saxon n'a  
plus été à même d'absorber la viande des veaux re-  
pris, des expéditions de viande de ces animaux ont  
été faites à Rorschach et à Dietikon.

A diverses reprises, l'Office central de Brougg s'est  
trouvé devant des difficultés d'écoulement qui ont  
occasionné des retards à la prise en charge des  
veaux. Le canton a offert sa collaboration et a tra-  
vaillé de son mieux pour assurer les débouchés né-  
cessaires afin que les reprises puissent s'effectuer  
normalement.

Une difficulté considérable s'est révélée aussi pour  
l'écoulement des dépouilles (têtes, poumons et cœur) ;  
tandis que le maître boucher chargé de l'abatage et  
l'Office de Brougg trouvaient le moyen de placer la  
viande des veaux de l'action, la quasi-impossibilité  
de trouver emploi pour les dépouilles constituait un  
obstacle à l'écoulement normal des veaux. Sur la de-  
mande de l'Office de Brougg, ces dépouilles sont ac-  
tuellement reprises par les producteurs contre une  
retenue de fr. 2.50 la pièce, retenue à laquelle se  
sont ajoutés, pour les livraisons des régions éloi-  
gnées, les frais de port.

C'est ainsi que 474 dépouilles ont été rendues aux  
fournisseurs de veaux, jusqu'au 1er mars. Cette ques-  
tion a pu être réglée sans difficulté et l'on a trouvé

à vrai dire très peu de producteurs qui n'aient pas  
compris l'utilité de cette solution. En réalité, du res-  
te, cette restitution de la tête et de la froissure con-  
stituait, pour les livreurs de veaux, de la viande à très  
bon marché.

Il est à considérer, d'autre part, qu'une baisse des  
prix aurait été inévitable sans cette collaboration des  
engraisseurs. Une réduction de fr. 0.05 par kilo au-  
rait occasionné une perte sans contrepartie qui se  
serait élevée à une somme supérieure à celle imposée  
par la dépouille.

Jusqu'à fin mars, on a écoulé 1378 veaux, dont  
1056 Hérens et 322 tachetés ou bruns. Le prix moyen  
du kilo vif s'est élevé à fr. 1.37 pour la race d'Hé-  
rens et à fr. 1.40 pour les autres.

Le nombre total des inscriptions pour l'année 1936  
ascend au chiffre d'environ 2200 pièces. Ce chiffre  
avait dépassé les 2000 pour l'année 1935. Les livrai-  
sons effectives, toutefois, pour 1935, se sont arrêtées  
à 1521. Il est impossible de prévoir quelle sera exac-  
tement l'importance des livraisons de 1936.

Nous tenons seulement à relever, en manière de  
conclusion, que cette action est très appréciée par  
les agriculteurs de la montagne tout spécialement  
qui, en raison de la difficulté des temps, saisissent  
avec empressement toutes les possibilités qui leur  
ont offertes de transformer en argent leur produc-  
tion.  
(A suivre.)

## GYMNASTIQUE

A l'instar de ce qui se fait ailleurs, l'Association  
cantonale valaisanne des gymnastes à l'artistique a  
mis sur pied un championnat de gymnastique aux  
engins pour lequel on a prévu un classement par  
groupes et un classement individuel. Les groupes  
sont constitués par trois gymnastes. Ceux-ci ont à  
exécuter un exercice au cheval arçons, à la barre  
fixe et aux barres parallèles. Il est procédé par éli-  
minations.

Après le premier tour, la situation des groupes res-  
tant classés était la suivante :

1. Brigue I, 81,30 points ; 2. Chippis, 80,15 ; 3. Sier-  
re I, 78,25 ; 4. Brigue II, 76,10 ; 5. Viège I, 73,30.

Le second tour n'apporta point de changement au  
classement, mais élimina le groupe de Viège. La  
3<sup>ème</sup> manche à Gampel écarta l'équipe de Brigue II.

Actuellement le classement se présente comme suit :

1. Brigue I, 246,30 points ; 2. Chippis, 246,10 ; 3.  
Sierra I, 240,85.

Ces 3 groupes restent qualifiés pour les finales qui  
se dérouleront au début du mois de mai à Sion. Le  
trio vainqueur recevra le challenge offert par M. S.  
Antonoli, président d'honneur des gymnastes à l'ar-  
tistique valaisans.

Au point de vue individuel, l'addition des points  
des 3 tours donne les résultats suivants :

1. Blatter Albert, Brigue, 86,80 pts ; 2. Gysin Trau-  
gott, Chippis, 86,10 ; 3. Anderegg H., Sierra, 82,70 ;  
4. Clausen Oscar, Brigue, 81,25 ; 5. Mengis Charles,  
Sierra, 81,25 ; 6. Gay Sylvain, Chippis, 80,50 ; 7.  
Kaempfen Alois, Brigue, 80,05 ; 8. Biaggi Antoine,  
Brigue, 79,60 ; 9. Landry Jules, Chippis, 79,50.

Ici également la dernière manche peut nous réserver  
des surprises. Puisse la palme revenir aux meil-  
leurs !

**Recrutement et préparation physique**  
Le Département militaire cantonal vient de publier  
le tableau des examens de recrutement de 1936. Dans  
la publication on a attiré l'attention des intéressés  
sur l'examen des aptitudes physiques auxquels ils  
auront à se soumettre.

Il nous semble opportun de rappeler ici aux jeu-  
nes gens qui devront se présenter au recrutement  
que le moment est venu de songer sérieusement aux  
épreuves imposées. Il importe de s'entraîner avec  
ardeur et avec persévérance en vue de l'examen  
qu'il faudra subir.

D'autre part, il n'est certainement pas inutile de  
spécifier que, pour améliorer les résultats des diver-  
ses disciplines, les conscrits ont un très grand inté-  
rêt à adopter une tenue légère (cuissette, maillot,  
pantoufles de gym.), leur permettant d'exécuter les  
exercices dans les meilleures conditions possibles.

De son côté, l'administration communale interes-  
sée (lieux de recrutement) devrait se faire un devoir  
de mettre à la disposition des experts et des recrues  
un emplacement et des installations répondant aux  
exigences techniques.

Ce sont les trois facteurs qu'il importait de tou-  
cher ici, car ils sont de nature à influencer d'une  
manière sensible les résultats des examens des apti-  
tudes physiques des recrues de notre canton. Et ces  
résultats ne sauraient nous laisser indifférents !  
P. MORAND.

Feuilleton du mardi du Journal « Le Rhône »

28

## Pour l'amour de lui

ROMAN par Jean CARLA

Juillet finissait. Jamais Mlle de Vilpré ne s'était  
attardée aussi longtemps à Paris. Une chaleur acca-  
blante rendait le séjour de la grande ville préjudicia-  
ble à la santé de la petite Colette. Sabine, languis-  
sante, pâlassait chaque jour davantage et sa tante  
craignait qu'elle ne tombât malade. Laure elle-même  
aspirait à l'ombrage des grands arbres de Ker-Roc.

Pourtant, elle ne consentit à s'éloigner qu'après  
avoir obtenu de Pierre la promesse qu'il viendrait  
les rejoindre, et passer quelques jours au château.  
Pour la décider à partir, le jeune homme promit,  
mais il savait bien qu'il ne retournerait pas de sitôt  
à Ker-Roc où se trouvaient embusqués tant de sou-  
venirs que la présence de Sabine et la sienne réveil-  
lèrent et qui devaient rester à tout jamais ensevelis.  
Philippe de Vilpré et sa femme partirent à leur  
tour et Pierre connut alors l'épreuve pénible de la  
solitude. Il lui sembla qu'il se plongeait dans un  
gouffre, tant le silence et la tristesse de la vaste de-  
meure le submergèrent. Il essaya de se remettre au  
travail, mais il l'avait délaissé depuis trop longtemps ;  
ses études historiques ne l'intéressaient plus, son cer-  
veau n'était plus apte aux spéculations intellectuelles  
qui le passionnaient quelques mois plus tôt, trop de  
pensées douloureuses l'absorbaient.

Malgré lui, cependant, sa pensée s'élevait, errait

sous les ombrages de Ker-Roc où il croyait voir  
Laure... Sabine. Il avait alors la nostalgie du vieux  
château, l'irrésistible désir d'aller rejoindre sa fille  
et les cœurs fidèles qui pensaient à lui ; mais il se  
repenait et résistait héroïquement aux instances de  
Laure qui le réclamait.

Septembre étendait sa splendeur dorée sur la cam-  
pagne bretonne où les vieilles pierres flambaient en-  
core de l'ardente roussure du brûlant soleil d'été. Et  
sous la brise tiède, tout imprégnée du parfum exas-  
péré des parterres d'héliotropes, Sabine, la pensée  
tendue vers celui qu'elle aimait, errait dans le parc  
de Ker-Roc en guidant les premiers pas de Colette.

Une paix profonde enveloppait la vieille maison et  
rien ne semblait devoir rompre la monotonie des  
jours qui s'écoulaient trop lentement au gré de Sa-  
bine, quand un matin, au courrier, elle trouva une  
lettre de Ninette. En effet, malgré la rupture des  
fiançailles, les deux jeunes filles restaient en rela-  
tions.

Sabine avait appris le mariage de Léo avec une  
Brésiliennne extrêmement riche. Les jeunes époux  
comptaient se fixer à Paris.

La lettre que Sabine reçut ce matin-là, avec le  
feuilleton qui y était joint, bouleversa extraordinairement  
la jeune fille, qui le communiqua à Mlle de  
Vilpré.

Ninette écrivait :

« Ma Sabine, je n'en puis plus, je me décide, après  
bien des luttes, à te révéler le secret qui m'étouffe.  
J'ai hésité bien longtemps à t'envoyer ce billet  
trouvé par hasard, en rangeant les vêtements de  
mon frère. Quand tu l'auras lu, tu décideras. Pour-  
tant, je pense, chérie, que ton devoir est de le

communiquer à ta tante et à ton père, et de t'en  
remettre à leur sagesse... »

Sabine lut alors avec une angoisse indescriptible  
les lignes écrites par Juliette au marquis de Silvani.  
La malheureuse jeune femme, égarée par la passion,  
consentait à s'enfuir avec lui.

Ainsi, Juliette avait péri en allant rejoindre celui  
à qui elle s'était promise et qui l'attendait à Versail-  
les, alors que sa fiancée le supposait déjà en Italie ?  
C'étaient donc Juliette et Léo qui causaient un ma-  
tin dans le boudoir de la comtesse de Vilpré ? Et ils  
allaient cacher leur coupable bonheur dans l'idylli-  
que demeure dont avait parlé le jeune homme ?

Laure fut atterrée par cette révélation. Elle acca-  
bla Sabine de questions auxquelles la jeune fille dut  
répondre.

La vieille demoiselle sut enfin que, par amour  
pour Pierre, afin de conjurer le malheur qu'elle ap-  
préhendait, sa nièce avait accepté de se lier à tout  
jamais au marquis de Silvani qui lui était odieux.

— Ma pauvre chérie ! soupira-t-elle. Comme tu as  
dû souffrir !

— J'aurais consenti à tout souffrir... mais, tante,  
qui eût pensé que la malheureuse Juliette se fût dé-  
cidée à une fuite aussi déshonorante... Ah ! comme  
elle avait bien su dissimuler ! Sa folle passion l'avait  
rendue ingénieuse. Ces lignes que lisait Juliette quel-  
ques minutes avant de partir pour l'exposition étaient  
bien du marquis de Silvani. Tante, il faut que Pierre  
ignore toujours !..

— Mais, Sabine, est-il juste de laisser Pierre se  
consumer de regrets pour une femme coupable ?... Et  
toi, mon enfant, n'as-tu pas droit, enfin, à un peu de  
bonheur ? L'indignité de Juliette délie Pierre de son  
serment.

— Moi, je ne compte pas, riposta la jeune fille  
fermement.

Le comte de Vilpré fut de l'avis de sa fille. Il n'y  
avait pas eu de scandale. La jeune femme qui aban-  
donnait sans regret son mari et son enfant avait  
payé de sa vie son coupable égarement. Pourquoi  
infliger à Pierre la nouvelle épreuve de mépriser  
celle qu'il pleurait ? Avec le temps, ses regrets s'at-  
ténueraient... Peut-être alors pourrait-on lui dire...  
Mais, pour l'instant, il valait mieux garder le silence.

Pourtant, Philippe, soucieux, fit remarquer aux  
trois femmes — Régine aussi faisait partie du con-  
seil de famille — que si les coupables projets des  
deux complices étaient soupçonnés par des tiers,  
Pierre, par un mot inconsidéré ou malveillant, pou-  
vait tout apprendre.

Sabine frémit. Comment, ce danger qu'elle avait  
cru conjurer à force de dévouement subsistait en-  
core ?

L'atroce vision qu'elle croyait effacée surgissait  
de nouveau avec une telle précision que toute la  
nuit, elle en fut hantée. Dès lors, son angoisse ne fit  
que grandir. Follement, il lui semblait qu'un malheur  
allait atteindre celui qu'elle aimait. Elle souhaita le  
rejoindre et supplia ses parents de regagner Paris.  
On était du reste à la fin d'octobre, la brise aigre  
rendait le château glacial, et personne ne s'opposa  
au désir de la jeune fille. En outre, on annonçait  
une conférence du sergent Renier, le seul survivant  
de l'expédition dont faisait partie Roger. Le rescapé  
parlerait certainement du jeune capitaine, de sa con-  
duite héroïque. Pierre annonçait son intention d'as-  
sister à la conférence ; Philippe le désirait aussi. Tous  
quitterent donc Ker-Roc.

(A suivre.)